OCBM de Namur du 18/11/2021

Point 2. Follow-up des avis précédents de l'Organe

ОСВМ	Points à l'ordre du jour	Avis	Suivi automne 2021
Printemps 21	2.1.1. Ajustement réseau Express cible	L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour la liaison Express suivante : • Havelange - Hamois - Ciney – Dinant.	Ligne E80 Havelange – Hamois – Ciney – Dinant : mise en service le 01/09/2021.
Printemps 21	2.1.2. Mises en œuvre opérationnelles 2021	 Ligne E5: Nivelles –Genappe –Villers-la-Ville –Sombreffe –Namur(Evolution Express) Ligne E86: (Viroinval) –Philippeville –Florennes –Mettet –Fosses-la-Ville – Floreffe –Namur (Evolution Express) Ligne E80: Havelange –Hamois –Ciney –Dinant (création Express) Ligne Exx: Gembloux –Sombreffe –Fleurus –Charleroi (Création Express 2022) L'Organe émet un avis favorable sur les études opérationnelles présentées par l'OTW en vue de la mise en œuvre du réseau Express et souligne l'importance du dialogue à mener par l'OTW avec les zones d'activités économiques desservies, mais également du dialogue à réaliser en amont lors de la réflexion sur le PRTP. 	Proposition OTW: organisation d'une réunion BEP-TEC-AOT sur le sujet des PAE de la province, pour avoir une vue d'ensemble de leurs enjeux.
Printemps 21	2.2.1. Connexion progressive du solde des communes au réseau structurant intercommunal : Méthodologie régionale : Ajustement de l'offre cible Gesves – Namur (fiche de liaison)	L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour la liaison principale Gesves – Namur. L'Organe émet également un avis favorable sur la priorisation des études de connexion des communes du bassin de Namur au réseau structurant de transport public. Il attend de l'Autorité Organisatrice du Transport d'étudier et de présenter les résultats de ces études de connexion lors des prochains OCBM pour : • les communes d'Ohey en automne 2021 et de Vresse-sur-Semois en 2022; • les communes d'Anhée, Doische, Hastière, Onhaye et Cerfontaine dans le cadre des réseaux cibles qui seront coconstruits lors des études de redéploiement des zones autour de Couvin/Philippeville et Chimay/Beaumont programmées en 2021/2022.	Ligne 41 Namur – Faux – Gesves : mise en service le 01/09/2021 Projet de liaison Ohey à l'OJ de l'OCBM du 18/11/21 Diagnostic et kick-off de l'étude de redéploiement à l'OJ de l'OCBM du 18/11/21 incluant Anhée et Cerfontaine.

	Priorisation des 7 communes identifiées pour le bassin de Namur		Pour Anhée, Hastière, Onhaye et Vresse-sur- Semois, les études de connexion doivent être replanifiées par l'AOT.
Printemps 21	2.2.1. Mises en œuvre opérationnelles 2021	Ligne 41: Gesves –Namur (création ligne principale) L'Organe émet un avis favorable sur les études opérationnelles réalisées par l'OTW en vue de la mise en œuvre du réseau structurant intercommunal par la création de la liaison principale Gesves-Namur, tout en demandant à l'OTW de réévaluer la politique d'arrêt qu'il y appliquera en ciblant les arrêts principaux et en limitant la desserte urbaine.	Ligne 41 lancée le 01/9/2021 : l'OTW n'y autorise pas de desserte intra urbaine. Evaluation à faire après un an.
Printemps 21	3.1.1. Méthodologie régionale et planning du redéploiement de l'offre : ajustement	Complémentairement à son avis du 24/09/2020, l'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de la méthodologie régionale et du planning de redéploiement de l'offre de transport en commun sur son bassin.	Application à l'étude de la zone jumelée Beaumont-Chimay-Couvin-Philippeville qui va débuter.
Printemps 21	3.1.2. Intégration d'une démarche « d'information publique et de participation citoyenne » dans le processus de redéploiement de la zone autour de Gembloux.	L'Organe prend acte de l'initiative du Ministre Henry de réaliser une démarche d'information publique et de participation citoyenne lors de la phase d'étude opérationnelle du redéploiement de l'offre sur une zone. Les communes impliquées dans le redéploiement de la zone de Gembloux recommandent de faire démarrer la phase de participation sur leur zone sereinement après l'été 2021, avec l'espoir que les conditions sanitaires permettent alors des contacts autres que virtuels.	Démarche d'information publique et de participation citoyenne initiée sur la zone de redéploiement de Gembloux-La Bruyère – Sombreffe – Jemeppe - Sambreville
Printemps 21	3.2. Mises en œuvre du plan de transport détaillé OTW 2021	 Création d'une ligne principale Gembloux –Louvain-La-Neuve –Wavre Ligne 19 Andenne-Forville Amélioration de la desserte des quartiers de Spontin/Dorinne (commune d'Yvoir) avec les lignes 129/130/131 Modification de desserte du centre de Gembloux en 2021 L'Organe émet un avis favorable sur les modifications opérationnelles de 	3 modifications opérationnelles sur 4 ont été mises en œuvre. Etude opérationnelle de la ligne Gembloux–Louvain-La-Neuve –Wavre à l'OJ de l'OCBM du 18/11/21
		l'offre prévues par l'Opérateur en 2021, tout en soulignant son regret quant à	

		l'impossibilité pour l'Opérateur d'appliquer le concept d'optimisation de l'offre scolaire autour de Ciney.	
Automne 20	2.1.1. Ajustement du réseau Express cible 2021	L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour les liaisons Express suivantes : • Bastogne – Sainte-Ode Bastogne - Tenneville - Nassogne - Marcheen-Famenne (- Somme-Leuze - Namur) • Gembloux – Sombreffe – Fleurus – Charleroi • Gesves – Namur • Jodoigne – Incourt – Perwez – Ramillies – Eghezée – Namur • Nivelles – Genappe – Villers-la-Ville – Sombreffe – Namur • Philippeville – Florennes – Mettet – Fosses-la-Ville – Floreffe – Namur • Sambreville - Jemeppe-sur-Sambre – Gembloux • Marche -Somme-Leuze-Havelange-Clavier -Tinlot-Nandrin-Neupré—Liège Pour la nouvelle liaison Ciney – Dinant, l'Organe recommande d'analyser son extension vers l'est. L'Organe recommande enfin la mise en place d'une concertation avec l'OTW et le SPW pour l'opérationnalisation de ces liaisons Express, notamment au niveau du choix et des aménagements des arrêts à anticiper.	E78 Bastogne – Namur : pleinement mis en service. E83 Gembloux – Charleroi : sera mis en œuvre 2022. 41 Gesves – Namur : mis en œuvre. Augmentation offre E82 Jodoigne – Namur : non mis en œuvre. E5 Nivelles – Namur : pleinement mis en œuvre. E86 Couvin – Namur : mis en œuvre partielle. Sambreville – Gembloux : mise en œuvre en 2023 dans le cadre du redéploiement de la zone Gembloux. E20 Marche – Liège : pleinement mise en œuvre. Ciney – Dinant : Ligne E80 Havelange – Hamois – Ciney – Dinant : mise en service le 01/09/2021.
Automne 20	2.1.3. Mises en œuvre Réseau express 2020/2021 par l'OTW	L'Organe émet un avis favorable sur les études opérationnelles réalisées par l'OTW en vue de la mise en œuvre du réseau Express et demande une concertation rapide avec chaque commune concernée en termes de choix des arrêts afin de permettre : - à l'AOT d'ajuster la cible en termes de politique de desserte des liaisons Ciney -Dinant et Namur-Gesves ; - à l'Opérateur de finaliser les études opérationnelles préalables à la phase de mise en œuvre (en régie ou en sous-traitance) afin de permettre le respect des échéances communiquées ;	Fiche tactique mise à jour et partagée à l'OCBM de printemps 2021 Etudes opérationnelles réalisées par OTW

		- aux communes d'anticiper les impacts pratiques sur le terrain (à leur niveau ou avec l'appui de l'OTW dans le cadre de sa mission d'infrastructures et du SPW selon les cas).	Freins pratiques de terrain pour l'accès et l'usage de l'offre à intégrer dans le processus d'évaluation de chaque ligne du réseau Express.
Automne 20	2.3. Connexion du solde des communes au réseau structurant (d'ici 2023)	L'Organe émet un avis favorable sur la méthodologie d'identification des communes à connecter au réseau structurant ainsi qu'à la caractérisation et la priorisation des communes. L'Organe émet également un avis favorable sur la méthodologie d'identification du pôle et de l'offre desservant celui-ci. Il attend de l'Autorité Organisatrice du Transport de présenter à sa prochaine session la caractérisation et la priorisation des communes à connecter au réseau structurant. De plus, il s'agira alors d'initier les projets ad-hoc avec l'OTW et les communes concernées pour la mise en oeuvre des étapes 4 et 5.	Mise à jour du sujet partagé à l'OCBM de printemps 2021. Point clos.
Automne 20	3.1.1. Redéploiement des réseaux TEC : Ajustement de la méthodologie	L'Organe émet un avis favorable sur la méthodologie de redéploiement et prend acte, qu'après l'étude du redéploiement de la zone de Gembloux en 2020, l'autre étude de redéploiement prévue au sein du bassin de mobilité de Namur concerne la zone pluricommunale de Philippeville en 2021. Cette zone comporte 10 communes: 1. Anhée 6. Hastière 2. Mettet 7. Viroinval 3. Onhaye 8. Fosse la Ville 4. Philippeville 9. Doische 5. Couvin 10. Florennes Il recommande d'informer et d'inviter également les communes périphériques à la zone de redéploiement en fonction des liens de mobilité éventuels avec cette zone. Il recommande d'intégrer, dans la méthodologie, la consultation et la communication de/vers la population et les acteurs socio-économiques par les différentes parties prenantes concernées. Il recommande également de mener ces études de redéploiement dans une optique intermodale, notamment avec le réseau de modes actifs.	Diagnostic présenté à l'OCBM d'automne 2021, comme prévu, avec ajustement du périmètre.
Automne 20	3.1.2. Plan Régional de Transport Public de la zone Gembloux	L'Organe recommande à l'AOT d'officialiser le Plan régional de Transport public sur la zone de Gembloux afin de permettre à l'OTW, sur base de celuici, d'étudier et planifier les évolutions de l'offre nécessaires en vue de	PRTP officialisé en décembre 2020, études opérationnelles réalisées par OTW, démarche d'information publique/participation citoyenne en cours

		présenter plusieurs scénarios opérationnels d'évolution de l'offre lors de la prochaine réunion de l'OCBM de Namur au printemps 2021.	
Automne 20	3.2.1. Plan Transport détaillé OTW 2020 pour le bassin de Namur	L'Organe n'émet pas de remarque sur les modifications opérationnelles de l'offre prévues par l'opérateur en 2020.	Point clos.
Printemps 20	2.1. Ajustement tactique du réseau express cible à court terme (y compris desserte PAE)	L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour les trois liaisons Express suivantes: • Waremme - Geer - Braives - Hannut - Burdinne - Fernelmont – Namur • Nivelles - Genappe - Villers-La-Ville - Sombreffe – Namur • Marche - Somme-Leuze - Havelange - Clavier - Tinlot - Nandrin - Neupré – Liège	Point clos.
Printemps 20	2.2. Actions opérationnelles mises en œuvre par l'OTW en 2020	L'Organe recommande d'associer les parties prenantes le plus en amont possible pour organiser l'accessibilité locale aux arrêts limités des lignes express, en priorité pour les PAE desservis, tant en matière d'infrastructures que de solutions de mobilité locale (premiers/derniers km pour rejoindre la destination). En particulier pour les PAE desservis par les liaisons Express, un travail est à mener rapidement avec notamment l'UWE (dans son rôle de facilitateur), les Communes concernées, les intercommunales de développement économique et le SPW M&I pour offrir une solution crédible et efficace sur le terrain.	Freins pratiques de terrain pour l'accès et l'usage de l'offre à intégrer dans le processus d'évaluation de chaque ligne du réseau Express.